

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE D'AUBIN

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Date de la convocation : 12/12/2025

Le dix-huit décembre deux mil vingt-cinq, à 15 heures 05, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Madame TEULIER Christine, Présidente du CCAS.

Étaient présents (11) : Mme TEULIER Christine, M. DERBOIS François, M. GAILLAC Maxime, Mme GARRIC Magali, Mme JOSEPH-EDMOND Michèle, Mme MAZARS Séverine, Mme PLEINECASSAGNE Michèle, Mme SALVAN Maryline, M. BOSCUS Serge, M. FABRE Bernard, Mme NEGRE Gisèle.

Procuration(s) (2) : Mme SOLIS Hélène à Mme GARRIC Magali
M. SOUVERAIN Bernard à Mme MAZARS Séverine

Absent(s) et excusé(s) (4) : Mme JANNOT Nicole, Mme CEREDE Nadine, M. LONCKE Jean-Claude, Mme PICHON Thérèse.

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC, Cyril LEPACHELET

Secrétaire de la séance : Émilie BEC

Nombre de membres : 17
Membres présents : 11

Membres en exercice : 17
Membres ayant donné procuration : 2

Votants : 13

DÉLIBÉRATION N° : 2025-31

OBJET : DÉLIBÉRATION ADOPTANT LES DOCUMENTS DE SERVICE DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONFORMITÉ LIÉE À LA RÉFORME DES SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE DU CCAS

Vu l'article 22 de la loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie.

Vu le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile tout en maintenant l'ambition de restructuration des services à domicile pour en faire les piliers du virage domiciliaire.

Madame la Présidente

INFORME que le contexte réglementaire relatif à l'organisation des services d'aide à la personne évolue dans le cadre de la réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD). Considérant que le CCAS d'Aubin devient un Service Autonomie à Domicile « Aide », il convient de procéder aux mises en conformité administrative pour répondre aux critères définis par le cahier des charges annexé au décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie à domicile mentionnés à l'article L. 313-1-3 du code de l'action sociale et des familles.

Le Conseil d'Administration,
Après avoir délibéré,

ADOpte

Article 1 : les documents présentés en séance et joints à la présente délibération :

- Le livret d'accueil de l'agent social
- Le livret d'accueil de l'usager
- Le règlement de fonctionnement
- Le Document Individuel de Prise En Charge

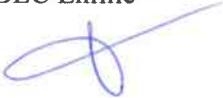
Article 2 : les documents peuvent être diffusés en interne (auprès des salariées et usagers) et en externe (auprès des partenaires institutionnels), ainsi qu'à toute personne en faisant la demande.

Votes : 13 pour / 0 contre / 0 abstention

Transmission au contrôle de légalité le 24 décembre 2025.
Publiée le 24 décembre 2025.

La Présidente soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Fait à Aubin, le 23/12/2025
Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance	Président(e) de séance
BEC Emilie 	TEULIER Christine 